

La Mauritanie commémore la fête internationale de la femme

Lire page 6

HORIZONS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATIONS - ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION

N° 7478 DU LUNDI 11 MARS 2019

PRIX : 20 N-UM

Inauguration d'infrastructures scolaires et de santé à Boutilimit

Lire page 4

Ouverture du 2^e congrès de l'Union des Consuls Honoraires Accrédités en Mauritanie



Les travaux du deuxième congrès de l'Union des Consuls Honoraires Accrédités en Mauritanie (UCHAM) ont débuté dimanche matin dans les locaux de l'Union Nationale du Patronat Mauritanien à Nouakchott (UNPM).

Le programme du congrès a comporté plusieurs axes dont le rôle du consul honoraire dans la

consolidation des relations diplomatiques, culturelles et la promotion du développement des relations économiques entre les pays, la relation des consuls honoraires avec l'Etat mauritanien et les recommandations du deuxième congrès.

Dans un mot prononcé pour la circonstance, le ministre des Affaires étrangères et de la Co-

opération, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, a transmis aux consuls honoraires les salutations du Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, et sa fierté du rôle qu'ils jouent dans la politique diplomatique du pays.

Lire page 3

L'Association mauritanienne des Gynécologues obstétriciens tient son 10^e congrès



L'Association mauritanienne des Gynécologues obstétriciens a organisé, samedi matin à Nouakchott, son 10^e congrès, en présence de représentants des sociétés nationales maghrébines de gynécologie obstétrique (Tunisie, Maroc, Algérie), en plus du Sénégal. Le congrès, qui dure deux jours, a pour buts de permettre un échange sur les nouveautés

scientifiques dans les domaines obstétriques et d'examiner des sujets dont les plus importants sont la mortalité maternelle, l'hépatite virale et grossesse, la prévention de la transmission mère-enfant du VIH, les cancers gynécologiques et mammaires, les rapports entre médecin et malade.

Lire page 4

Réunion de la Commission chargée de l'Encyclopédie de l'histoire de la Mauritanie



Le ministre de la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement, Me Sidi Mohamed Ould Maham, s'est réuni, vendredi à Nouakchott, avec les membres de la Commission chargée de l'élaboration de l'Encyclopédie de l'histoire de la Mauritanie. Cette commission est, en outre, chargée de la production intellectuelle écrite notamment. L'encyclopédie à réaliser abor-

dera, dans les détails, dans son premier axe, certaines périodes de notre préhistoire, dans le deuxième axe elle abordera l'histoire ancienne, médiévale et contemporaine et les événements qui l'ont accompagnée alors que le troisième et dernier axe traite de la période moderne et contemporaine et du mouvement littéraire et artistique qui a suivi.

Lire page 5

Installation du Conseil du Dialogue social



Le ministre de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et de la Modernisation de l'Administration, M. Seydna Ali Ould Mohamed Khouna, a présidé, vendredi au siège de la

Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) à Nouakchott, la cérémonie de mise en place du Conseil national du Dialogue social constitué équitablement des trois parties notam-

ment le gouvernement, le patronat et les organisations syndicales.

Parmi les plus importantes priorités de l'action du Conseil figure la mise en place des mécanismes nécessaires à la préparation et à l'organisation des élections syndicales dans les délais les plus proches, conformément aux recommandations de la feuille de route signée le 6 mars 2017. À l'agenda du dialogue figurent la révision des cotisations à la CNSS et la fixation du plafond duquel elles sont retenues avec l'identification des mécanismes appropriés pour lutter contre le travail forcé et celui des enfants, en collaboration avec les parties spécialisées

Lire page 5

Lutte contre le charançon rouge : Les ministres des pays producteurs des dattes apprécient l'expérience mauritanienne



Les ministres des pays producteurs et transformateurs des dattes, le directeur général de la FAO et les représentants des pays participant à la réunion ministérielle dont les travaux ont débuté, samedi à Abou Dhabi (Emirats Arabes Unies), ont apprécié l'expérience de notre pays en matière de lutte contre le charançon rouge.

La rencontre consacrée à la lutte contre le charançon rouge vise à capitaliser les expériences des différents pays en matière de lutte contre cet ennemi de la culture et la mise en place d'une stratégie et d'un fonds nécessaires pour l'éradiquer.

La ministre du Développement rural, Mme Lemina Mint El Kotob Ould Moma a, à cette occasion, présenté un exposé sur l'expérience réussie de notre pays dans ce domaine. Elle a

souligné que ces résultats ont été obtenus grâce à l'importance particulière qu'accordent les pouvoirs publics à la promotion de l'agriculture, d'une manière générale et celle des palmiers dattiers, en particulier. La ministre a affirmé la disponibilité de la Mauritanie à partager son expérience avec les pays de l'Afrique du Nord, du Moyen Orient et les organisations internationales opérant dans le domaine. Plusieurs pays ont exprimé leur volonté de bénéficier de cette expérience qui a permis d'éradiquer rapidement le charançon rouge.

A présent, tous les pays intéressés par cette question ont dépensé des sommes faramineuses pour combattre ce mal sans pour autant parvenir à une solution définitive.

Examen de l'état d'avancement du projet de réhabilitation de Tintane

Le wali du Hodh El Gharbi, M. Mohamed Ould Mohamed Lemine Ould Bellamech, a présidé vendredi dernier à Aioun, une réunion de la commission régionale de développement consacrée à l'examen de l'état d'avancement du projet de réhabilitation de la ville de Tintane.

Le directeur de ce projet, M. Mohamed El Moctar Ould Mohamed Lebbib, a, à cette occasion, présenté un exposé détaillé sur les différentes composantes du projet. Il a, ainsi,

évoqué les édifices publics, les réseaux d'eau et d'électricité, la gestion foncière en plus de la restructuration des anciens quartiers de la ville. Les membres de la commission ont formulé des propositions de nature à réunir les conditions favorables à la bonne exécution du projet.

La réunion s'est déroulée en présence du hakem de la moughataa d'Aioun, Mme Marième Mint Abdellahi

ADRESSES UTILES

Police Secours	17
Sapeurs Pompiers	118
Brigade Maritime	4525 39 90
Brigade Mixte	4525 25 18
SOMELEC (Dépannage)	4525 23 08
SNDE	4529 84 88
Météo	4525 11 71

COMMISSARIATS DE POLICE

Commissariat TZ - 1	4525 23 10
Commissariat TZ - 2	4524 29 52
Commissariat Ksar 1	4525 21 66
Commissariat Ksar 2	4525 27 38
Commissariat El Mina 1	4525 12 97
Commissariat El Mina 2	4524 25 24
Commissariat Sebkhia 1	4525 38 21
Commissariat Sebkhia 2	4524 29 82
Commissariat Riadh 1	4524 29 35
Commissariat Riadh 2	4524 29 50
Commissariat Arafat 1	4525 10 13
Commissariat Toujounine 1	4525 29 30

HORIZONS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION
ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIE NNE D'INFORMATION

DIRECTRICE DE PUBLICATION,
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE
MAURITANIE NNE D'INFORMATION:
Dr Khadijetou Sghair Said

- DIRECTEUR DE LA RÉDACTION :
Maarouf Ould Oudaa
- RÉDACTEUR EN CHEF :
Sidi Moustapha Ould Bellali
- SECRETAIRE DE REDACTION :
Abderrahmane Ould Cheikh
- CHEF DIVISION MAQUETTE :
Elhadrami Ould Ahmedou

TIRAGE : IMPRIMERIE MISC

AMI



FAX: 45 25 55 20

E-mail :

Chaabrim@gmail.com

amiakhbar@gmail.com

B P: 371/ 467

Direction Commerciale

45 25 27 77

E-mail: dgsami@yahoo.fr

Siège: 45 25 29 70/45 25 29 40

Ouverture du 2^e congrès de l'Union des Consuls Honoraires Accrédités en Mauritanie



Les travaux du deuxième congrès de l'Union des Consuls Honoraires Accrédités en Mauritanie (UCHAM) ont débuté dimanche matin dans les locaux de l'Union Nationale du Patronat Mauritanien à Nouakchott (UNPM). Le programme du congrès a comporté plusieurs axes dont le rôle du consul honoraire dans la consolidation des relations diplomatiques, culturelles et la promotion du développement des relations économiques entre les pays, la relation des consuls honoraires avec l'Etat mauritanien et les recommandations du deuxième congrès.

Dans un mot prononcé pour la circonstance, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Ismaïl Ould Cheikh Ahmed, a transmis aux consuls honoraires les salutations du Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, et sa fierté du rôle qu'ils jouent dans la politique diplomatique du pays. Il a ajouté que le consul honoraire

joue un rôle important et pionnier que le ministère s'emploie à renforcer en Mauritanie et dans les autres pays. Il a, aussi, souligné que le département créera un canal de coordination avec cette union pour la développer et la promouvoir dans l'intérêt de la diplomatie mauritanienne. Le ministre a noté que la Mauritanie a connu au cours de la dernière décennie un développement sans précédent à tous les plans, ce qui, a-t-il dit, a grandement renforcé son rôle dans la région du Sahel, en Afrique et dans la ligue arabe en général, en sa qualité de pays membre de plusieurs organisations régionales, continentales et internationales. Le ministre des Affaires étrangères a, en outre, félicité les consuls honoraires en Mauritanie pour le succès de ce congrès, affirmant que son département œuvrera pour développer sa relation avec cette union au service des relations diplomatiques. Pour sa part, le président de l'Union des Consuls Honoraires en

Mauritanie, M. Mohamed Ould Mohamed Mahmoud, consul honoraire de l'Etat du Brésil en Mauritanie, a indiqué que cette profession est considérée comme l'une des plus prestigieuses représentations diplomatiques. Il a, également, noté qu'elle a vu le jour il y a trois siècles et quelle a contribué, de manière très grande, à renforcer les relations entre les pays.

De son côté, M. Bounena Ould Mohamed, secrétaire général de l'Union des Consuls honoraires, consul honoraire des Iles du Cap Vert, a souligné que cette union est un regroupement qui vise notamment à renforcer les relations entre la Mauritanie et les autres pays et à nouer les liens avec les ministères et les institutions des Nations Unies.

Le président de l'Union Arabe des Consuls honoraires, M. Ali Mouzahim Bajaber, consul honoraire de la République de Guinée au Royaume du Maroc, s'est dit très heureux de visiter la Mauritanie, pour la première fois. Il a, aussi, souligné que la nouvelle génération des diplomates s'intéresse au renforcement de la diplomatie des peuples qui se base sur le développement des échanges culturels, commerciaux et sportifs. Il est à noter que l'Union des Consuls honoraires en Mauritanie se compose de 36 membres représentant 39 pays des différents continents.

La cérémonie d'ouverture du congrès s'est déroulée en présence du président de l'Union Nationale du Patronat Mauritanien, d'un certain nombre d'hommes d'affaires et d'opérateurs économiques.



Le ministre de l'Environnement se rend au Kenya

Le ministre de l'Environnement et du Développement durable, M. Amé di Camara, a quitté Nouakchott, vendredi matin, pour le Kenya où il prendra part à la 4^e session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (UNEA4).

Au cours de son séjour à Nairobi, le ministre, qui répond à une invitation conjointe du secrétaire exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et le ministre kényan de l'Environnement, aura plusieurs rencontres et réunions de travail avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Mauritanie. Il participera aussi à une série de



panels de haut niveau parmi lesquels le projet WACA, financé par la Banque Mondiale au profit de 6 pays dont la Mauritanie
L'Assemblée des Nations Unies

pour l'Environnement est l'organe de décision le plus élevé au monde en matière d'environnement. Il aborde les défis environnementaux critiques auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Elle se réunit tous les deux ans pour définir les priorités des politiques environnementales mondiales et élaborer un droit international de l'environnement.

Le ministre est accompagné lors de ce voyage par M. Mohamed Yahya O. Lafdal, chargé de mission au ministère de l'Environnement et du Développement durable.

Le ministre des Affaires étrangères s'entretient avec les ambassadeurs du Royaume d'Arabie Saoudite...



Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Ismaïl Ould Cheikh Ahmed, s'est entretenu, vendredi à Nouakchott, avec l'ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite à Nouakchott, SEM. Huzaa Ben Dhaoui Lemthiri, au sujet de toutes

les questions d'intérêt commun. La rencontre s'est déroulée en présence de l'ambassadeur directeur du Monde arabe et des Organisations islamiques au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Sidi Mohamed Ould Abdallahi.

... et de l'État des Émirats Arabes Unis



M. Ismaïl Ould Cheikh Ahmed s'est également entretenu, vendredi à Nouakchott, avec l'ambassadeur de l'État des Émirats Arabes Unis à Nouakchott, SEM. Issa Abdullah Messaoud Al-Kalbani, au sujet des

questions d'intérêt commun. La rencontre s'est déroulée en présence de l'ambassadeur directeur du Monde arabe et des Organisations islamiques au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération.

Le ministre de l'Enseignement supérieur reçoit le chargé d'Affaires de l'ambassade d'Irak



Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Technologies de l'Information et de la Communication, Dr. Sidi Ould Salem, s'est entretenu, vendredi à Nouakchott, avec le chargé d'Affaires de l'ambassade d'Irak à Nouakchott, SEM. Qussai Abdel

Hadi Musa. Les entretiens ont porté sur les relations de coopération unissant les deux pays frères et les voies et moyens de les consolider davantage, notamment dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

L'Association mauritanienne des Gynécologues obstétriciens tient son 10^e congrès

L'Association mauritanienne des Gynécologues obstétriciens a organisé, samedi matin à Nouakchott, son 10^e congrès, en présence de représentants des sociétés nationales maghrébines de gynécologie obstétrique (Tunisie, Maroc, Algérie), en plus du Sénégal.

Le congrès, qui dure deux jours, a pour buts de permettre un échange sur les nouveautés scientifiques dans les domaines obstétriques et d'examiner des sujets dont les plus importants sont la mortalité maternelle, l'hépatite virale et grossesse, la prévention de la transmission mère-enfant du VIH, les cancers gynécologiques et mammaires, les rapports entre médecin et malade.

Dans un mot prononcé pour la circonstance, le ministre de la Santé, Pr Kane Boubacar, a indiqué que la Mauritanie est confrontée à une double problématique dans le domaine de la santé maternelle, néonatale et infantile: une natalité forte et une mortalité maternelle, néonatale et infantile très élevée. A ce titre, a-t-il dit, nos indicateurs restent encore très préoccupants : une mortalité maternelle à 582 pour 100 000 naissances vivantes, une mortalité néonatale à 29 pour 1000 et 44 pour 1000 pour la mortalité infantile.

Il a ajouté que, face à cette situation, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a donné des ins-

tructions traduites en actions concrètes par le gouvernement du Premier ministre, M. Mohamed Salem Ould Béchir. Pr Kane Boubacar a, encore, souligné que plusieurs mesures ont été prises, dans ce cadre, dont, entre autres, une structure spécifique pour la prise en charge des femmes et des enfants: le Centre Hospitalier Mère et Enfant, la création de 4 écoles de formation de santé publique, une faculté de Médecine et la consolidation et l'extension du forfait obstétrical permettant un accès financier des femmes aux prestations. Le ministre a, en outre, indiqué qu'une stratégie nationale de la santé de la reproduction 2016-2020 a été adoptée ainsi qu'une stratégie de sécurisation de la santé de la reproduction. Il a, par la suite, indiqué que d'autres projets sont en cours d'exécution pour l'amélioration de la qualité des soins.

Il a, enfin, précisé que durant les deux jours du congrès, les participants échangeront autour de différents thématiques pour en tirer les conclusions pratiques qui permettront ainsi des avancées notables dans le domaine de la santé de la reproduction.

Pour sa part, la présidente du Conseil régional de Nouakchott, Mme Fatimetou Mint Abdel Maleck, a affirmé que son conseil ac-



compagnera les efforts visant à limiter la mortalité maternelle et à améliorer les prestations sanitaires.

De son côté, M. Ahmed Ould Zein, président de l'Association mauritanienne de Gynécologues obstétriciens, a dit que son association est l'une des plus anciennes associations scientifiques dans le pays. Il a, également, souligné qu'elle regroupe près de 60 médecins spécialistes. M. Ahmed Ould Zein a, aussi, précisé que son association a organisé cette rencontre de spécialistes des pays maghrébins et de pays africains pour débattre de thèmes comme la mortalité maternelle.

Il a, en outre, annoncé qu'une table ronde sera organisée autour de la violence contre les femmes.

Pour sa part, le représentant du Fonds des Nations Unies pour la Population, M. Brahim Vall, a souligné que son institution appuie les programmes du gouvernement dans ce domaine à travers l'accompagnement de la santé des populations en Mauritanie.

Enfin, Pr Chaabouni, coordinateur général des Sociétés de Gynécologie obstétrique au Maghreb arabe, a insisté sur l'importance des sujets qui seront débattus au cours de la rencontre, notamment celui concernant la mortalité maternelle.

La séance d'ouverture du congrès s'est déroulée en présence de plusieurs acteurs dans le domaine de la santé.



Le directeur général de «Tadamoune» inaugure un centre de santé à Levreiwa...

Le directeur général de l'Agence nationale de Lutte contre les Séquelles de l'Esclavage, de l'Insertion et de la Lutte contre la Pauvreté «Tadamoune», Me. Hamdi Ould Mahjoub, a supervisé vendredi dernier, dans la localité de Levreiwa, relevant de la moughataa de Wade Naga, l'inauguration d'un centre de santé.

La nouvelle structure comprend des salles équipées pour les soins, l'hospitalisation, l'accouchement et un dépôt pharmaceutique. Son fonctionnement est assuré par une équipe médicale dirigée par un médecin et comprenant une infirmière et deux sages-femmes.

Le directeur de «Tadamoune» a, à cette occasion, félicité les habitants de cette localité et à travers eux, la commune d'Al Aria pour leur accès aux services de santé sur place qui consti-

tue, à la fois, un droit naturel et l'une des priorités de l'agence, en application des instructions de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz. Il a indiqué que l'agence a été créée pour intervenir en zones fragiles afin de remédier aux déséquilibres et de poursuivre la réalisation d'acquis au service du citoyen et du pays.

Le maire de la commune de El Aria, M. Mohamed Ould Amghar, a, pour sa part, souligné l'importance des réalisations accomplies au profit des citoyens en particulier la réalisation de cette importante structure sanitaire.

La cérémonie s'est déroulée en présence du wali du Trarza, M. Moulaye Brahim Ould Moulaye Brahim et du hakem de Wad Naga.



...et des infrastructures scolaires et de santé à Boutilimit

Une école complète équipée en matériel didactique construite par l'Agence nationale «Tadamoune» de Lutte contre les Séquelles de l'Esclavage, pour l'Insertion et la Lutte contre la Pauvreté dans la localité d'El Aguer, relevant de la commune de Tékane (moughataa de R'Kiz) a été inaugurée mercredi dernier, par le directeur général de l'Agence, Me Hamdi Ould Mahjoub.

A cette occasion, le maire de Boutilimit a, au nom des populations d'El Aguer et des localités voisines, apprécié, cette réalisation, qui constitue un apport de plus qui s'ajoute aux infrastructures pédagogiques de la moughataa. Il a, aussi, noté que son existence dans ce village dénote d'une réelle volonté de généraliser



l'éducation, en application des directives du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould

Abdel Aziz, visant à assurer l'accès de tous les citoyens au service de l'enseignement dans les meilleures

conditions. Le directeur général de Tadamoune a, également, inauguré au niveau du village de N'Doumri relevant de la commune de Tenghadej, un centre de santé équipé de tout le matériel médical nécessaire.

Le centre, qui est équipé du matériel de diagnostic, dispose de salles de consultation, d'hospitalisation, de maternité, d'une pharmacie etc. Un staff médical supervise ce centre composé d'un médecin, d'un infirmier et de deux sages-femmes.

Intervenant au cours de la cérémonie, qui s'est déroulée en présence du wali du Trarza, M. Moulaye Brahim Ould Moulaye Brahim, Me Hamdi Ould Mahjoub a félicité les populations de N'Doumri pour la réalisation de ces infrastructures sco-

laire et sanitaire qui interviennent dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du Président de la République. Aussi, il a rappelé que l'Agence Tadamoune a été justement créée pour intervenir dans les zones de précarité et pour traiter des déséquilibres entre les régions et poursuivre la réalisation des infrastructures de base pour servir le pays et le citoyen.

Le directeur général de Tadamoune était accompagné au cours de cette visite par le wali du Trarza, M. Moulaye Brahim Ould Moulaye Brahim, le hakem de la moughataa de Boutilimit, Mme Darjalha Mint Lemhaba Ould Chach ainsi que par les autorités administratives et sécuritaires de la wilaya

Installation du Conseil du Dialogue social

Le ministre de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et de la Modernisation de l'Administration, M. Seydna Ali Ould Mohamed Khouna, a présidé, vendredi au siège de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) à Nouakchott, la cérémonie de mise en place du Conseil national du Dialogue social constitué équitablement des trois parties notamment le gouvernement, le patronat et les organisations syndicales.



A cette occasion, le ministre a indiqué que le gouvernement, sur instructions du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a toujours adopté l'approche du dialogue avec les représentants du patronat et des organisations syndicales en vue de renforcer la paix sociale.

Il a ajouté que parmi les plus importantes priorités de l'action du Conseil figure la mise en place des mécanismes nécessaires à la préparation et à l'organisation des élections syndicales dans les délais les plus proches, conformément aux recommandations de la feuille de route signée le 6 mars 2017. Il a, également, souligné que parmi les choses inscrites à l'agenda du dialogue figurent la révision des cotisations à la CNSS et la fixation du plafond duquel elles sont retenues avec l'identification des mécanismes ap-

propriés pour lutter contre le travail forcé et celui des enfants, en collaboration avec les parties spécialisées. De son côté, le président de l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM), M. Mohamed Zein El Abidine Ould Cheikh Ahmed, a indiqué que le Conseil national du Dialogue social constitue une importante base tripartite pour le développement et pour impulser les rapports sociaux pour parvenir à davantage de justice dans les relations de travail eu égard au rôle qu'il joue dans la consolidation de la sécurité et de la paix sociale.

Pour sa part, la porte-parole des Organisations syndicales, Mme Khadijetou Diallo, a souligné que le dialogue social est le meilleur et le

plus efficace moyen de préservation de la paix sociale. Elle a, en outre, indiqué que cela est susceptible de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des travailleurs, d'une part, et à garantir une bonne santé aux travailleurs des entreprises, d'autre part.

La cérémonie d'installation du Conseil s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministère de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et de la Modernisation de l'Administration, M. Ahmed Ould Mohamed Mahmoud Ould Deh, du président du Conseil du Dialogue social, M. Mohamed Ould Baba, du Directeur général de la CNSS, M. Sidi Ethmane Ould El Mamoun.

Le ministre de la Culture reçoit l'ambassadeur du Royaume Uni



Le ministre de la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement, Me Sidi Mohamed Ould Maham, s'est, également, entretenu vendredi à Nouakchott avec l'ambassadeur du Royaume Uni accrédité en Mauritanie, SEM. Simon Boyden

Les entretiens ont porté, au cours de l'entrevue, sur les relations de coo-

pération existant des deux pays ainsi que les moyens permettant de les développer et de les renforcer davantage particulièrement dans le domaine d'intervention du ministère. L'entrevue s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministère et du directeur de la Programmation et de la Coopération.

Le ministre chargé du Budget s'entretient avec l'ambassadeur de Tunisie



Le ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des Finances chargé du Budget, M. Mohamed Ould Kembou, s'est entretenu, vendredi à Nouakchott, avec l'ambassadeur de Tunisie auprès de la Mauritanie, SEM Abdel Kader Sahli.

Les entretiens ont porté, au cours de l'entrevue, sur les relations de coopération existant des deux pays frères ainsi que les moyens permettant de les développer et de les renforcer davantage particulièrement dans le domaine de l'économie.

Réunion de la Commission chargée de l'Encyclopédie de l'histoire de la Mauritanie



Le ministre de la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement, Me Sidi Mohamed Ould Maham, s'est réuni, vendredi à Nouakchott, avec les membres de la Commission chargée de l'élaboration de l'Encyclopédie de l'histoire de la Mauritanie. Cette commission est, en outre, chargée de la production intellectuelle écrite notamment. L'encyclopédie à réaliser abordera, dans les détails, dans son premier axe, certaines périodes de notre préhistoire en insistant sur leur rapport avec le contexte géographique, les

conditions climatiques d'alors, les données disponibles sur la connaissance de la terre et les sciences de la vie liées d'une manière ou d'une autre à la civilisation humaine dans ces contrées.

Le deuxième axe abordera l'histoire ancienne, médiévale et contemporaine et les événements qui l'ont accompagnée en particulier l'Etat des "Mamelouk" qui se sont succédé dans la région, ou dans des parties de cette région. Le troisième et dernier axe traite de la période moderne et contemporaine et du mouvement littéraire et artistique qui a suivi.

Le ministre a, dans un mot pour la circonstance, souligné que la constitution de cette commission intervient en réponse à certaines promesses du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, visant à réécrire l'histoire du pays lors de sa visite de la cité de Rachid le 15 novembre 2015. Il a ajouté que cette encyclopédie sera la première référence pour les élèves, les étudiants et les chercheurs qui s'intéressent aux différentes périodes de notre Histoire. Aussi, dit-il, le département a délégué pour ce travail un groupe de spécialistes : historiens, éducateurs, pédagogues, géographes, pour produire cette œuvre dans sa forme la plus belle et la plus achevée, une forme reflétant la richesse, la diversité et le patrimoine de la Mauritanie. Il a appelé les membres de la commission, chacun selon sa position, à déployer tous les efforts pour réaliser ce travail qui requiert beaucoup de délicatesse et de précision dans la collecte des photos, des gravures et des cartes et dans le traitement des sources pour éviter de tomber dans les erreurs.

Les écoles turques « Wakf El Maarif » dévoilent leurs programmes pédagogiques



Les écoles turques « Wakf El Maarif » ont organisé, samedi soir à Nouakchott, une rencontre avec la presse consacrée à la présentation des grandes lignes de leurs programmes pédagogiques en Mauritanie.

L'occasion donc pour les journalistes d'évaluer les prestations assurées par ces établissements scolaires en faveur de leurs étudiants et leur apport en matière de promotion de l'enseignement dans notre pays. Ils ont, également, profité de cette opportunité pour découvrir le patrimoine de ces établissements en particulier les équipements pédagogiques modernes à l'image de tableaux noirs intelligents, de laboratoires des sciences et de la physique en plus d'ordinateurs et de caméras de surveillance.

Dans une allocution prononcée pour la circonstance, le directeur de l'Enseignement privé au ministère de

l'Education nationale et de la Formation professionnelle, M. Sidi Ould Amar Ould Houeiry, a souligné l'importance du rôle de ces établissements et leur contribution dans l'amélioration du niveau de l'enseignement en Mauritanie. Il a, aussi, précisé que leurs programmes sont contrôlés et surveillés par le ministère. M. Youness Torbil, membre du conseil d'administration des écoles turques, a, pour sa part, indiqué que ces établissements constituent un pont de communication entre Nouakchott et Ankara. Il s'est félicité du rôle joué par le personnel d'encadrement mauritano-turc.

Le coordinateur général des écoles turques, M. Adel Tanich, a affirmé que ces établissements scolaires continueront à œuvrer pour assurer un enseignement de qualité aux étudiants mauritaniens.

Le président du Mécanisme National de Prévention de la Torture rentre à Nouakchott

Le président du Mécanisme National de Prévention de la Torture (MNPT), Dr Mohamed Lemine Haless, est rentré à Nouakchott vendredi soir, en provenance de Genève où il a pris part aux travaux de la 40^e session de Conseil des Droits de l'Homme qui s'est tenue à Genève à partir du 25 février 2019. Le Président du MNPT a, aussi, pris



part aux travaux de la session annuelle de l'Alliance Internationale des Institutions Nationales des Droits de l'Homme Ghanri qui s'est tenue à Genève du 04 au 07 mars 2019.

Au cours de ce voyage, le président du MNPT était accompagné par M. Ahmed Vall Boumouzou, membre du MNPT.

La Mauritanie commémore la fête internationale de la femme à Nouakchott ...

La Mauritanie a commémoré, vendredi, la fête internationale de la femme du 8 mars sous le thème « la décennie de la femme mauritanienne ».

A cette occasion, le ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille a organisé une cérémonie au Palais des Congrès de Nouakchott au cours de laquelle il a annoncé le lancement d'un ensemble d'activités au profit des femmes qui ont englobé la distribution de prix aux filles lauréates des écoles, le financement de projets générateurs de revenus et l'organisation d'une exposition de produits féminins.

La ministre des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille, Mme Mariem Mint Bilal, a indiqué dans un discours prononcé à l'occasion de cette journée internationale du 8 mars que la femme mauritanienne a eu droit à une place de choix dans le programme social de

Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, et dans les politiques mises en œuvre par le gouvernement. Elle a ajouté que la dernière décennie a constitué le point de changement avec la prise en compte des questions de la femme mauritanienne dont l'attention, pour elle, a pris une dimension stratégique se concrétisant, à travers son accès remarquable aux centres de décisions.

La ministre a, en outre, souligné que le département des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille travaille à la poursuite de l'autonomisation de la femme et au renforcement de sa participation dans les différents domaines de la vie nationale. Elle a, aussi, indiqué que la présence remarquable de la femme mauritanienne dans les institutions et les mécanismes nationaux et internationaux des droits de l'homme et des questions de la femme ainsi



que dans les représentations diplomatiques est un signe clair de cette décennie.

La ministre a, également, passé en revue les principaux volets de l'appui à l'autonomisation de la femme qui a englobé, entre autres, les activités génératrices de revenus, le renforcement des capacités et la formation professionnelle.

Mme Mariem Mint Bilal a précisé que durant les activités commémoratives de 8 mars 2019, les lauréates des écoles seront primées, 16 petites entreprises seront financées au profit des diplômées du Centre de Formation et de Promotion féminine à concurrence de 2,8 millions MRU et 90 activités génératrices de revenus pour un montant de 1,8 million MRU au profit des coopératives féminines et la distribution de 1000 paniers alimentaires aux familles.

Pour sa part, le représentant résident de l'UNFPA, M. Saïdou Kaboré, a loué les ef-

forts entrepris par le gouvernement mauritanien en vue d'améliorer le niveau de la santé de la femme et de lutter contre les pratiques qui lui sont néfastes.

Il a indiqué que la participation de la femme dans la vie politique dans le monde est passée 2% en 2005 à 18% cette année. M. Kaboré a souligné l'importance de la participation de la femme et de la fille dans l'élaboration des différentes politiques dans le monde.

La cérémonie de commémoration s'est déroulée en présence des ministres de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, de la ministre de la Jeunesse et des sports, du Commissaire adjoint à la Sécurité alimentaire, du wali de Nouakchott-Ouest et de la présidente du Conseil régional de Nouakchott, ainsi que du hakem de la moughataa de Tevragh Zeina et du maire de sa commune.



...et à l'intérieur du pays

La journée internationale de la femme, qui coïncide avec le 8 mars de chaque année, a été commémorée, vendredi, dans toutes les wilayas du pays, sous le thème "décennie de la femme mauritanienne".

L'évènement a donné lieu à des cérémonies et un certain nombre d'activités dont des expositions et réceptions d'équipements destinés aux coopératives féminines et la remise des prix aux filles lauréates des établissements éducatifs.

Au niveau du Hodh Charghi, le wali, M. Sall Saïdou Al Housseinou, a, au nom de la ministre des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille, prononcé un mot dans lequel il a précisé que cette journée constitue une occasion annuelle pour évaluer les acquis réalisés en faveur de la femme et diagnostiquer les contraintes qui se dressent encore devant son émancipation pour leur apporter des solutions. Il a ajouté que la dernière décennie a été marquée par une présence considérable de la femme dans les centres de décision.

Le maire de Néma a, quant à lui, félicité la femme mauritanienne et lui a souhaité davantage de progrès dans les domaines politique, économique et social.

Le wali a, par la suite, visité une exposition de vente des produits féminins.

La cérémonie a donné lieu à la remise aux filles lauréates aux examens des diplômes du premier cycle du secondaire et du fondamental.

Au Hodh El Gharbi, le wali, M. Mohamed Lemine Ould Bellamech, a mis en exergue le contexte dans lequel intervient cette journée, marquée par des transformations profondes et majeures. Il a, aussi, noté que la femme occupe une place saillante dans le programme du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz.

La déléguée régionale du ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), Mme Mounina Mint Chah, a, quant à elle, mis en exergue le rôle que joue la femme actuellement surtout les plans.

Pour sa part, Mme Fatimettou Mint Ahmedou Ould Abdalla, adjointe du maire d'Aïoun, a, quant à elle, félicité la femme mauritanienne

et lui a souhaité davantage de progrès et de prospérité.

Au terme de la cérémonie, le wali a visité les différents stands de l'exposition féminine organisée pour la circonstance.

Pour sa part, le wali de l'Adrar, M. Cheikh Ould Abdallahi Ould Ewah, a passé en revue les étapes franchies par la femme sur le chemin du progrès et son accès considérable au secteur de l'éducation nationale, dans les centres de formation professionnelle. Il a, encore, noté les opportunités d'emploi offertes à son égard par la société Toumour Mauritania (STM) et les prêts et facilités qui lui sont accordés par les CAPRC et CDD.

De son côté, la déléguée régionale de la MASEF, Mme Mint El Id, a précisé que cette journée constitue l'occasion pour évaluer, renforcer et préserver les acquis. Ensuite, elle a noté que la contribution de la femme à l'effort de développement est toujours en dessous des attentes.

La cérémonie a donné lieu à la remise de distinctions aux filles lauréates de l'école III d'Atar et une visite au jardin d'enfant El Quods et une coopérative féminine spécialisée dans la valorisation des produits et dérivés des palmiers dattiers.

Une exposition des produits féminins a été organisée pour la circonstance et visitée par le wali, qui a constaté le niveau de dextérité et de bravoure de la femme de l'Adrar.

Au niveau de l'Assaba, la fête a été marquée par l'exposition des produits féminins et la remise des récompenses aux filles lauréates des écoles de la wilaya par le projet d'autonomisation de la femme et le dividende démographique dans le Sahel.

Le wali mouçaid, M. Mohamed Lemine Ould Ahmed, a passé en revue les acquis réalisés au profit de la femme mauritanienne au cours de la dernière décennie aux plans économique et social.

La déléguée régionale de la MASEF, Mme Savia Mint Mohamed Mahmoud Ould Hachem, a, quant à elle, détaillé les efforts du gouvernement visant à promouvoir l'action de la femme et faire d'elle un vrai partenaire dans tous les domaines.

Dans la capitale économique, le wali, M. Mohamed Ould Ahmed Salem Ould Mohamed Rare, a précisé que la femme a bénéficié d'une importance capitale dans le projet de société du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, et dans les politiques et programmes exécutés par le gouvernement du Premier ministre, l'ingénieur Mohamed Salem Ould Béchir. Le wali a, également, inauguré une exposition des produits féminins et supervisé la remise des prix aux filles lauréates dans les examens des diplômes du premier cycle du secondaire et du fondamental. La fête a été marquée au Brakna par des lectures de poèmes en faveur des acquis réalisés au profit de la femme, des animations artistiques et culturelles sur le rôle de la femme dans l'œuvre de développement, en plus de la distribution des prix aux filles lauréates aux examens des diplômes du premier cycle du secondaire et du fondamental.

S'exprimant pour l'occasion, le wali du Brakna, M. Mohamed Cheikh Ould Soueïdi, a hautement apprécié les acquis dont la femme mauritanienne a bénéficié ces dix dernières années.

Pour sa part, la déléguée régionale de la MASEF, Mme Toutou Mint Yacoub, a mis en relief les avantages dont a bénéficié la femme au Brakna, cette dernière décennie, grâce aux orientations du Président de la République. Une exposition des produits féminins a été inaugurée par la suite par le wali, en présence du commandant de la 7^e région militaire et du hakem d'Aleg.

Au Trarza, les festivités commémoratives de la journée ont débuté par un mot du wali mouçaid, M. Mohamed Mahmoud Ould Mohamed Vall, dans lequel il a noté la présence significative de la femme aux centres de prise de décision.

Des prix ont été offerts également aux filles lauréates dans les examens des diplômes du premier cycle du secondaire et du fondamental.

Au Tagant, le wali a vivement loué l'intérêt et les acquis dont la femme mauritanienne a fait l'objet ces dernières années et qui lui a permis de se positionner aux centres de décisions et

dans toutes les sphères de l'appareil de l'Etat. La déléguée régionale de la MASEF, Mme Aminetou Mint Néma, a, quant à elle, souligné l'attention accordée par les pouvoirs publics à la femme, en application des directives du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz.

Le wali a, par la suite, visité une exposition féminine et supervisé la distribution des prix aux filles lauréates des établissements scolaires de la wilaya et la remise d'aides aux indigents.

Au Tiris Zemmour, le wali, M. Sidi Ould Isselmou, a passé en revue les avancées réalisées par la femme mauritanienne dans le cadre du programme du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz. Là aussi, les filles lauréates ont été primées.

Pour sa part, le wali de l'Inchiri, M. Mohamed Ould Saleck, a lu les points essentiels du discours de la ministre des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille.

Lui succédant, la déléguée régionale de la MASEF, Mme Fatimettou Mint Saadbouh, a précisé que la femme a enregistré des progrès significatifs ces dernières années.

Au niveau du Gorgol, le wali, M. Yahya Ould Cheikh Mohamed Vall, a mis en exergue l'intérêt qu'attache le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, à la promotion de la femme, intérêt matérialisé dans les politiques et programmes du gouvernement.

Pour sa part, la déléguée de la MASEF, Mme Saoudeyou Ly, a énuméré les progrès opérés par la femme mauritanienne et remercié les partenaires pour le soutien qu'ils accordent à son département.

Au Guidimakha, le wali, M. Diallo Omar Amadou, a souligné l'importance qu'accorde le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, à la promotion de la femme.

Pour sa part, la déléguée régionale de la MASEF, Mme Khadijetou Yéro Diallo, a salué les efforts visant à garantir l'autonomisation de la femme et facilitant son accès aux centres de décisions.

Des prix ont été remis aux filles lauréates des établissements éducatifs de la wilaya.

Helicobacter pylori et l'ulcère d'estomac

Helicobacter pylori est une bactérie dont la structure externe est hélicoïdale (d'où son nom « Helicobacter »), munie de flagelles, et qui infecte la muqueuse gastrique. 80 % des ulcères gastro-duodénaux sont causés par des infections de H. pylori, même si, chez la plupart des humains infectés, la maladie reste asymptomatique. H. pylori est une bactérie très commune (trouvée chez 50 % des humains). Elle vit exclusivement dans l'estomac humain et est la seule bactérie connue pouvant survivre dans un environnement aussi acide.

Son enveloppe hélicoïdale pourrait l'aider à se visser dans la paroi stomacale afin de la coloniser et d'y persister.

En 1875, des scientifiques allemands découvrirent une bactérie hélicoïdale dans des estomacs humains. Celle-ci ne pouvant être cultivée, les recherches la concernant furent finalement abandonnées.

Cette bactérie fut redécouverte en 1982 par deux chercheurs australiens, J. Robin Warren (pathologiste) et Barry J. Marshall (gastroentérologue), qui isolaient et cultivaient des organismes à partir d'estomacs humains. Dans leur publication originale, Warren et Marshall soutinrent que la plupart des ulcères stomacaux et gastriques étaient causés par une infection de cette bactérie, et non par le stress ou la nourriture épicée, comme on le pensait auparavant. Cette découverte leur valut le prix Nobel de physiologie et de médecine 2005.

Certains pensent que la communauté médicale mit du temps avant de reconnaître le rôle de cette bactérie dans les ulcères gastriques, pensant qu'aucune bactérie ne pouvait survivre bien longtemps dans l'environnement acide de l'estomac. Après que des études complémentaires eurent été réalisées, dont celle durant laquelle Marshall ingurgita un tube à essai de H. pylori, contracta une gastrite (il n'eut pas la patience d'attendre le développement d'un ulcère) et se soigna avec des antibiotiques (satisfaisant de ce fait 3 des 4 postulats de Robert Koch), la communauté médicale commença à changer d'avis. En 1994, le National Institutes of Health publia un texte soutenant que la plupart des ulcères gastriques récurrents étaient causés par H. pylori, et recommandait que des antibiotiques soient inclus dans

le traitement.

Avant que soit reconnu le rôle de cette bactérie, les ulcères stomacaux étaient habituellement soignés par des médicaments qui neutralisaient l'acidité stomacale, ou diminuaient sa production. Malgré le fait que cette technique donnait de bons résultats, les ulcères réapparaissaient très souvent. Un médicament classiquement utilisé était le subsalicylate de bismuth. Il fonctionnait assez bien, mais fut finalement abandonné, son mécanisme d'action étant inconnu, et le bismuth étant un métal toxique. Il semble maintenant plausible que le sel de bismuth fonctionnait comme un toxique tuant les bactéries (antibiotique). La plupart des ulcères sont maintenant efficacement traités par des antibiotiques ciblant H. pylori.

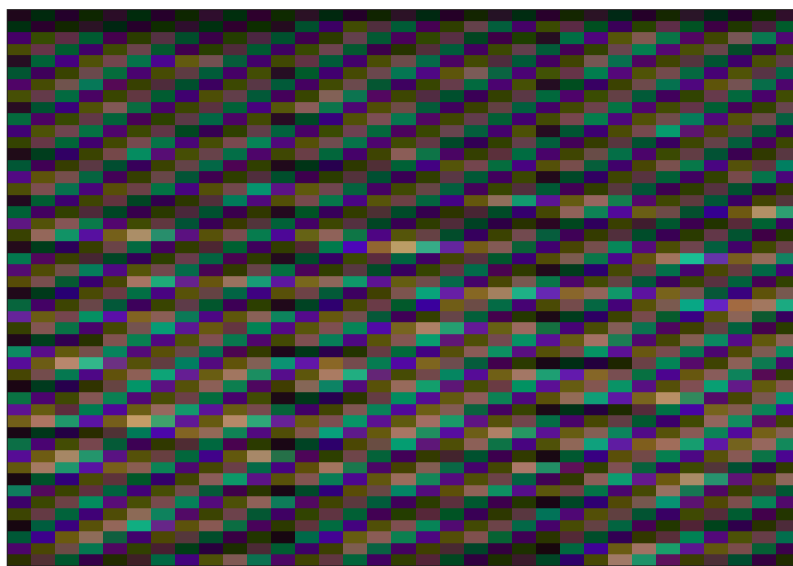
Cette bactérie fut initialement appelée *Campylobacter pyloridis*, puis *C. pylori* (après correction grammaticale latine). Finalement, après que le séquençage de son ADN eut montré que la bactérie n'appartenait pas au genre *Campylobacter*, elle fut placée dans un nouveau genre : *Helicobacter*. Le nom *pylori* tire son origine du latin « pylorus », qui signifie « gardien de l'ouverture », et qui fait référence à l'ouverture circulaire (pylore) menant de l'estomac au duodénum.

Alors que H. pylori reste la seule espèce connue capable de coloniser l'estomac humain, d'autres espèces de *Helicobacter* ont été identifiées chez d'autres mammifères, ainsi que chez certains oiseaux.

Une autre équipe de chercheurs a montré qu' *Helicobacter pylori* était déjà présente dans l'estomac d'environ la moitié des *Homo sapiens* il y a 58 000 ans dans la souche africaine, avant les grandes migrations des êtres humains vers l'Asie et l'Europe. Ces chercheurs ont en effet observé que la diversité génétique de H. pylori diminue lorsque l'on s'éloigne de l'Afrique de l'est, de la même façon que dans la lignée humaine, et que la bactérie semble avoir migré en dehors de l'Afrique vers -58 000.

Existence de mécanismes de compensation chez les sujets porteurs de lésions Alzheimer

L'étude INSIGHT montre l'existence de mécanismes de compensation chez les sujets porteurs de lésions de la maladie d'Alzheimer pour maintenir leurs performances intellectuelles et mnésiques. L'étude INSIGHT-preAD, dirigée par le Pr Bruno Dubois et menée par des équipes AP-HP, Inserm, CNRS et Sorbonne Université au sein de l'Institut du cerveau et de la moelle épinière (ICM) et de l'Institut de la mémoire et de la maladie d'Alzheimer (IM2A), à l'Hôpital Pitié Salpêtrière AP-HP, en collaboration avec la cohorte MEMENTO, vise à observer chez des sujets âgés de plus de 70 ans, bien portants et sans trouble cognitif, les facteurs de développement de la maladie d'Alzheimer. Promue par l'Inserm, cette étude montre, à 30 mois de suivi, que la présence de lésions amyloïdes (lésions Alzheimer) n'a pas d'impact sur la cognition et le comportement



des sujets qui en sont porteurs. Ses résultats, publiés le 28 février 2018 dans la revue *Lancet neurology*, suggèrent l'existence de mécanismes de compensation chez les sujets porteurs de ces lésions.

Les médicaments actuellement en développement dans le traitement de la maladie d'Alzheimer montrent une efficacité significative sur les lésions cérébrales des patients, sans toutefois réduire de manière conjointe les symptômes.

Les essais thérapeutiques seraient ainsi réalisés trop tardivement, chez des patients trop avancés dans la maladie. D'où l'idée de tester l'efficacité des traitements de façon plus précoce, c'est-à-dire au début ou avant même l'apparition des symptômes chez des patients porteurs de lésions cérébrales de la maladie d'Alzheimer. Ce qui nécessite de bien comprendre les marqueurs de la progression de la maladie à son stade pré-clinique.

L'étude INSIGHT-preAD (pour "INveStigation of AlZheimer's Predictors in subjective memory complainers - Pre Alzheimer's disease"), pilotée par le Pr Bruno Dubois, directeur du centre des maladies cognitives et comportementales de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière AP-HP et professeur de neurologie à Sorbonne Université, vise à identifier ces facteurs de développement. Elle s'appuie sur le suivi longitudinal (dans le temps) d'une cohorte active, lancée en mai 2013 à la Pitié-Salpêtrière AP-HP, de 318 patients volontaires âgés de plus de 70 ans, avec une plainte de mémoire subjective mais dont les performances cognitives et mnésiques sont normales.

Les participants ont accepté au départ que l'on détermine la présence ou non de lésions de la maladie d'Alzheimer (lésions dites « amyloïdes ») dans leur cerveau grâce à un examen d'imagerie. 28% d'entre eux étaient porteurs de lésions même s'ils n'en présentaient à ce stade aucun facteur. A leur entrée dans l'étude INSIGHT-preAD, aucune différence n'était observée entre les sujets amyloïdes positifs et amyloïdes négatifs dans les tests cognitifs (mémoire, langage, orientation), fonctionnels et comportementaux. Aucune différence n'était observée entre les sous-groupes dans l'intensité de la plainte de mémoire, ni en neuro-imagerie structurale (IRM) ou métabolique (PET-FDG).

L'étude INSIGHT-preAD prévoyait ensuite un suivi avec bilan neurop-

psychologique, électroencéphalogramme et actigraphie tous les ans, ainsi que des prélèvements sanguins (pour la recherche de biomarqueurs) et des examens de neuro-imagerie (IRM, PET-FDG et PET-amyloïde) tous les deux ans.

Les équipes ont analysé l'ensemble des données recueillies au démarrage de l'étude et à deux ans, en plus d'une évaluation clinique des sujets volontaires à 30 mois de suivi. Elles n'ont pas noté de changement significatif entre les sujets amyloïdes positifs et ceux négatifs pour l'ensemble des marqueurs (comportementaux, cognitifs, fonctionnels) observés ainsi qu'en neuro-imagerie. En revanche, l'électroencéphalogramme montrait chez les patients porteurs de lésions une modification de l'activité électrique des régions antérieures de leur cerveau, notamment frontales, pour un maintien de leurs performances intellectuelles et mnésiques. A deux ans et demi de suivi, seuls quatre sujets ont progressé vers la maladie d'Alzheimer. A leur entrée dans l'étude, ces patients présentaient des facteurs prédictifs, comme un âge plus avancé, une concentration de lésions amyloïdes plus élevée et un volume hippocampique diminué.

Ces résultats montrent ainsi que la présence de lésions amyloïdes cérébrales ne s'accompagne pas de modifications cognitives, morphologiques, métaboliques ou fonctionnelles chez les patients porteurs de ces lésions. Ils suggèrent l'existence de mécanismes de compensation confortés par les modifications électro-encéphalographiques observées. La progression vers la maladie d'Alzheimer de ces patients âgés en moyenne de 76 ans est donc faible, ce qui témoigne d'une réserve cognitive importante pour ce type de population. Poursuivre ce suivi est donc nécessaire pour déterminer si ce constat se vérifie toujours après une plus longue période.

Une collision catastrophique à l'origine de la comète Tchouri

Les comètes composées de deux lobes, comme « Tchouri » visitée par la sonde Rosetta, sont le produit de la ré-accumulation de fragments générés lors de collisions destructrices entre deux comètes. Ces collisions pourraient aussi expliquer certaines des structures mystérieuses observées sur Tchouri. Cette découverte d'une équipe internationale coordonnée par Patrick Michel, chercheur CNRS au laboratoire Lagrange

(CNRS/Observatoire de la Côte d'Azur/Université de Nice-Sophia Antipolis (1)), sera publiée le 5 Mars 2018 dans *Nature Astronomy*.

Depuis Giotto visitant la comète de Halley en 1986, quelques sondes spatiales ont permis d'approcher plusieurs noyaux de comètes. Or, la majorité d'entre eux sont apparus allongés voire formés de deux lobes, comme la célèbre « Tchouri » observée de très près par la sonde Rosetta en 2014 et 2015.

Les astronomes considèrent que cette forme étonnante s'explique par la jonction de deux anciennes comètes distinctes. Deux comètes forcément très peu denses et riches en éléments volatiles, donc évoluant très lentement, pour permettre un rapprochement en douceur et un contact qui ne les fasse pas exploser. Pour plusieurs raisons, il est supposé habituellement que ce type de rencontres en douceur ne se produit que dans les premières phases du Système solaire, il y a plus de 4 milliards d'années.

Toutefois, un mystère demeure : comment des corps de la taille de Tchouri et aussi fragiles, nés il y a si longtemps, ont-ils pu survivre jusqu'à nous, alors qu'ils sont soumis constamment aux collisions dans les régions où ils évoluent ?

Une équipe internationale, comprenant notamment un chercheur français du laboratoire Lagrange, propose aujourd'hui un tout autre scénario, grâce à des simulations numériques en partie effectuées sur le Mésocentre Sigamm de l'Observatoire de la Côte d'Azur. Celles-ci ont montré que lors d'une collision destructrice entre deux comètes, seule une faible partie de la matière est pulvérisée à haute vitesse, réduite à l'état de poussières. Mais à l'opposé du point d'impact, les matériaux riches en éléments volatiles peuvent résister, et être éjectés à des vitesses relatives suffisamment faibles pour s'attirer et se ré-accumuler en formant de nombreux petits corps, qui s'agglutinent à leur tour pour n'en former qu'un seul. Un processus qui ne prend que quelques jours, voire quelques heures ! Et la comète ainsi produite préserve une faible densité et sa richesse en substances volatiles, comme Tchouri.

Ce phénomène serait possible même lors d'impacts à la vitesse d'1 km/s, typique dans la ceinture de Kuiper, l'anneau de comètes situé au-delà de Neptune d'où provient Tchouri. Ce type de collisions entre comètes se produisant régulièrement, alors Tchouri a pu naître à n'importe quel moment de l'histoire du Système solaire et pas forcément à ses débuts, comme cela semblait acquis, réglant le problème de sa survie pendant si longtemps.

Ce nouveau scénario permet également d'expliquer la présence de trous et de couches stratifiées observés sur Tchouri : ceux-ci se seraient bâtis naturellement lors du processus de ré-accumulation, ou plus tard après sa formation.

Enfin, lors de la collision à l'origine de ce type de comètes.

Hygiène de vie

Un « plan B » pour votre santé

Les vitamines du groupe B sont souvent ignorées parce qu'on considère qu'une alimentation saine et diversifiée permet de nous en pourvoir. Ce n'est pas tout à fait faux. Mais encore faut-il s'accorder sur ce que l'on entend par « alimentation saine et diversifiée ». Et sur le fait que certaines situations à risque ou certaines pathologies chroniques peuvent justifier une supplémentation. C'est ce que nous allons essayer, maintenant, de préciser.

Une famille bien soudée : la vitamine B comporte en réalité 8 vitamines (et même un peu plus), que différents laboratoires présentent souvent sous forme de « complexe B » : la vitamine B1 (thiamine) et son dérivé dont nous reparlerons (la benfotiamine), la vitamine B2 (riboflavine), la vitamine B3 (qui se présente sous deux formes aux propriétés bien différentes : la niacine et le nicotinamide), la vitamine B5 (acide pantothenique), la vitamine B6 (pyridoxine), la vitamine B8 (biotine), la vitamine B9 (acide folique ou folate) et la vitamine B12 (cobalamine, cyanocobalamine ou hydroxocobalamine).

Les vitamines du groupe B sont dites hydrosolubles car elles se dissolvent dans l'eau, d'où l'importance de se servir des eaux de cuissons pour faire ses sauces et ses bouillons. Elles sont rapidement éliminées par l'organisme via les urines et ne sont pas stockées par l'organisme (à l'exception de la vitamine B12). Une alimentation variée et équilibrée devrait couvrir les besoins en vitamines du groupe B, mais beaucoup d'entre elles proviennent de produits animaux. Les déficiences sont théoriquement plus fréquentes chez les végétariens, végétaliens ou véganes qui peuvent avoir recours à des précautions particulières dont nous reparlerons.

Il faut savoir que les vitamines B sont fragiles et résistent mal à la fois aux hautes températures et à une conservation trop longue des aliments préparés ce qui peut expliquer certains risques de déficience (notamment en B12) chez les personnes âgées vivant en institution. On devrait davantage se préoccuper de l'intérêt des cuissons à la vapeur, à plus basses températures (le « Vitaliseur de Marion » créé par André Coquard est l'un des meilleurs) [1], au Romertopf [2] ou à l'Omnicutteur®.

La « poudre d'or » des véganes
La « levure alimentaire nutritionnelle », paillettes que beaucoup de véganes achètent en vrac, est surnommée « poudre d'or ». Ce sont des levures inactivées provenant de champignons microscopiques. Je vous conseille les levures naturelles « bio » provenant de cultures céréalières sans ajout d'aucun produit chimique. Elles peuvent être maltées (cultivées sur du malt) et en principe ne contiennent pas de gluten. Si vous

êtes vraiment allergique au gluten, privilégiez les levures de riz et évitez les levures maltées. Ces levures apportent l'ensemble des vitamines B, notamment B6 et B12 mais également des fibres, des minéraux dont une grande quantité de potassium, de zinc, de magnésium, de protéines et contiennent peu de sucres. Elles ont un goût très agréable qui permet, chez les végétariens et véganes, de remplacer le fromage râpé et d'assaisonner les légumes. Je les ai recommandées « aliment beauté » : elles renforcent et embellissent les cheveux ainsi que la qualité des ongles.

Chacune des vitamines du groupe B joue un rôle tant sur la structure que sur l'hydratation générale de l'épiderme, la croissance cellulaire ou les défenses contre les agressions extérieures (soleil par exemple). La vitamine B6 régule, en outre, la production de sébum qui protège la peau. Il n'est pas utile de dépasser un apport en levures de deux à trois grammes par jour, c'est-à-dire une cuillère à café, vingt jours par mois pour une cure de trois mois renouvelés deux fois dans l'année. Elle est en général bien supportée quoique provoquant parfois des ballonnements chez des personnes ayant des intolérances alimentaires. Je vous conseille de toute façon de préciser ces intolérances alimentaires en faisant un test « imupoids ». À noter qu'on doit s'abstenir de toute préparation à base de levure chez les personnes souffrant d'immunodépression sévère par crainte de septicémie par passage du champignon dans le sang. Elle est également déconseillée chez les enfants de moins de trois ans.

Dans quels cas et pour quelles indications ?

Vous devez être particulièrement attentif à vos apports en vitamine B : En cas de risque cardiovasculaire. Plusieurs études tendent à montrer que les vitamines B6, B9 et B12 prises ensemble pourraient contribuer à prévenir ces maladies en intervenant dans le métabolisme de l'homocystéine, un acide aminé présent dans le sang qui augmente les risques d'athérosclérose, d'infarctus du myocarde ou encore d'accident vasculaire cérébral (AVC). Même si d'autres études ont obtenu des résultats plus mitigés, un bon dosage de vitamines B6, B9 et B12 est recommandé ; Si vous êtes végétariens, végétaliens ou véganes. Nous l'avons abordé, la vitamine B12 est en effet uniquement contenue dans les produits d'origine animale (œuf, lait, viande, fruits de mer notamment) et les produits de substitution comme la spiruline ou la levure alimentaire peuvent être insuffisants. Les végétaliens, qui excluent tout aliment d'origine animale de leur alimentation, risquent d'être plus concernés par les déficiences en vitamine B12. Il faut y penser en cas de fatigue chronique avec, comme symptômes associés, des fourmillements, une vision floue ou diminution de la mémoire. Il est très facile de faire doser en laboratoire sa vitamine B12 : la concentration sanguine ne devrait jamais être inférieure à 400 nanogrammes par litre. D'autres tests comme le test MMA dans les urines peuvent préciser cette déficience ; Si vous vivez en institution ou mangez très souvent dans des restaurants



universitaires ou des cantines d'entreprises ; Si vous êtes continuellement fatigué(e) ou si vous manquez d'appétit. La fatigue et l'anémie sont en effet des symptômes d'une déficience en vitamine B12. Mais d'autres symptômes peuvent survenir en cas de manque d'autres vitamines du groupe B : dépression (carence en vitamine B1, B6 ou B12), baisse des défenses immunitaires, insomnie (B5) ; si vous êtes une femme enceinte ou allaitante, si vous prenez régulièrement des hormones.

Tous les médecins sont sensibilisés au risque de déficience en vitamine B9 (ou acide folique ou folates) directement impliquée dans le développement neurologique du fœtus. Les besoins en vitamine B9 sont ainsi accrus pendant la grossesse (de l'ordre de 400 µg par jour contre 200 µg pour un adulte). Plusieurs études ont montré qu'une supplémentation en vitamine B9 les mois précédant la conception et durant le premier trimestre de grossesse réduisait nettement le risque de spina bifida (malformation congénitale de la colonne vertébrale), de becs-de-lièvre et de malformations cardiaques. Le risque de fausse-couche semble également réduit ; Si vous êtes exposé(e) à des pollutions. Selon une étude publiée en février 2018, dans la revue Environmental International, la pollution aux particules fines cause 3,7 millions de décès prématurés dans le monde, principalement dus aux effets toxiques sur le système cardiovasculaire et serait responsable de 18 millions de naissances prématurées. En avril 2017, une étude américaine a démontré qu'un cocktail de vitamines B était en mesure de protéger de ce type de pollution.

Petit bréviaire des vitamines B

La vitamine B1 ou thiamine est essentielle au bon fonctionnement du système nerveux ce qui explique qu'elle est conseillée (la plupart du temps avec la B12) en cas de douleurs chroniques et/ou spasmodiques. Elle est connue du grand public, car sa carence sévère est à l'origine d'une maladie gravissime que l'on ne trouve qu'en situation de malnutrition : le béribéri. Cette maladie qui heureusement a quasiment disparu, conduit à l'épuisement, à l'amaigrissement et à l'insuffisance cardiaque. La vitamine B1, parce qu'elle participe à de nombreux systèmes enzymatiques, est essentielle à la transformation des sucres en énergie (comme la B12). Les besoins alimentaires quotidiens vont de 200 milligrammes chez le nourrisson à presque 2 grammes chez la femme enceinte. Tous les aliments en contiennent. Par ordre décroissant vous trouvez la viande de porc, le

foie, les rognons, les poissons, le germe de blé et la levure alimentaire, les fruits secs à coque (noix, pistaches...), les céréales complètes (contrairement aux produits céréaliers raffinés), les haricots, les laitages et fromages. La benfotiamine est une thiamine synthétique découverte par les Japonais à la fin des années 1950. Elle est mieux assimilée et stockée dans l'organisme car, contrairement à la thiamine, elle est liposoluble. Le Dr Michael Brownlee et ses collègues de l'Albert Einstein « College of Medicine of New York » ont testé avec succès la benfotiamine sur des rats diabétiques. Ils ont démontré que cette vitamine synthétique est efficace non pas en abaissant le taux de glucose sanguin, mais en protégeant les cellules des effets négatifs du diabète.

Elle est utilisée depuis plus de 10 ans en Allemagne pour traiter les douleurs de la sciatique et les neuropathies. On ne la trouve que sur Internet et on en conseille une à deux gélules (de 80 milligrammes) deux fois par jour.

Vitamine B2 pour les yeux et la peau

La vitamine B2 ou riboflavine intervient dans le métabolisme des acides gras et à la respiration cellulaire. Elle est indispensable à la cicatrisation des lésions cutanées et oculaires. Rarement en déficience dans les pays occidentaux, les besoins journaliers sont de 600 milligrammes pour le nourrisson à presque 2 grammes pour la femme enceinte et allaitant ainsi que le sportif. Cette vitamine constitue un bon « marqueur d'observance thérapeutique » chez les personnes prenant un « Complexe B » car c'est elle qui donne la coloration jaune des urines. On la trouve dans la levure alimentaire, les protéines animales, les laitages, les céréales complètes et les légumes verts.

Vitamine B3 : vous serez rarement en déficience

La vitamine B3 ou vitamine PP se présente sous deux formes : la niacine et l'acide nicotinique. Elle participe à de nombreuses réactions enzymatiques et est indispensable à une bonne qualité de peau.

L'usage de la niacine comme hypocholestérolémiant a été quasi abandonné du fait d'une possible toxicité hépatique à doses fortes et prolongées.

Elle est rarement en déficience dans nos pays occidentaux car on la trouve dans presque tous les aliments : levure alimentaire, viandes, poissons, laitages et fromages, champignons, œufs.

Le nicotinamide est un dérivé de l'acide nicotinique. En supplémen-

tation, le Docteur Curtay note de nombreuses propriétés en prévention des maladies chroniques inflammatoires, du cancer de l'œsophage et pour contribuer au sevrage des médicaments prescrits dans l'anxiété : les benzodiazépines. Il la conseille en récupération après chimiothérapie ou radiothérapie, après exposition à des rayonnements ionisants (vols aériens, scanners) ou exposition prolongée à des pollutions aériennes.

Contre le stress et pour la bonne humeur : vitamines B5 et B6

La vitamine B5 ou acide pantothenique est considérée comme anti-stress. Elle contribue à stimuler le métabolisme surrénalien, en cas de fatigue. Les risques de déficience ne sont pas plus nombreux que pour les vitamines précédentes car on en trouve dans tous les aliments animaux et végétaux. Les besoins quotidiens sont de 3 milligrammes par jour pour un bébé à 10 milligrammes pour un adulte. La vitamine B6 ou pyridoxine est considérée comme la « vitamine de la bonne humeur ». Anti histaminique naturelle, avec des compléments en zinc et manganèse, elle est proposée dans le cadre des allergies chroniques où elle permet parfois d'améliorer l'efficacité des médicaments spécifiques, et donc, de diminuer les doses utiles. Elle est rarement déficiente car présente dans pratiquement tous les aliments mais les personnes âgées et celles ne consommant que des aliments raffinés peuvent être à la limite de la déficience. Les besoins sont de 600 milligrammes à 2,5 grammes chez une femme enceinte ou allaitant et comme toutes les autres vitamines B son absorption est diminuée en cas de trop grande consommation de café. Plusieurs études justifient la supplémentation pour diminuer le risque cardiovasculaire tant sur le plan coronaire que cérébral. Ce dernier point n'est pas à négliger car la prise de certains médicaments (certains antibiotiques, la théophylline, la pénicillamine, certains anti-hypertenseurs) et la contraception hormonale diminuent l'absorption de cette vitamine. Or ce risque est très augmenté chez les fumeuses prenant une pilule contraceptive. Une association de vitamine B6 (50 milligrammes par jour, en cures courtes) et de magnésium pourrait diminuer l'intensité des douleurs en cas de syndrome pré-menstruel.

Consommée en même temps que du gingembre (1 à 1,50 grammes par jour) 25 à 50 milligrammes par jour de B6 diminuent significativement les nausées pendant la grossesse.

Elle est proscrite chez toute personne prenant des antiparkinsoniens car elle diminue leur efficacité en affectant le métabolisme de la dopamine.

Cheveux, ongles, peau et allaitement : la B8

La vitamine B8 ou biotine est essentielle à la bonne santé des cheveux, des ongles, de la peau et en cas d'allaitement. Les risques de déficiences ne sont pas plus fréquents qu'avec les autres vitamines du groupe B.

Sidi Moustapha Ould BELLALI
bellalisedi@yahoo.fr
source : Docteur Dominique Rueff

L'avenir de l'agriculture en Afrique : Les nouvelles technologies au cœur d'une disruption positive

L'agriculture revêt une importance capitale pour plusieurs grands objectifs de développement en Afrique. Ce secteur est d'abord un moteur de la création d'emplois : alors que l'exploitation de la terre et l'élevage contribuent déjà à eux seuls à environ 60 % des emplois en Afrique subsaharienne, la part des emplois dans l'ensemble du système agroalimentaire pourrait être bien plus élevée. En Éthiopie, au Malawi, au Mozambique, en Tanzanie, en Ouganda et en Zambie, le système alimentaire devrait être le secteur le plus pourvoyeur de nouveaux emplois entre 2010 et 2025. De plus, l'agriculture est un vecteur de croissance durable et solidaire, ainsi que le socle d'un système essentiel pour assurer une alimentation nutritive, sûre et accessible à tous.

En dépit de progrès notables ces dernières années, la productivité agricole africaine reste à la traîne par rapport aux autres régions du monde.

Un Africain sur quatre souffre encore aujourd'hui de malnutrition chronique. La situation va s'accroître dans les prochaines décennies, sachant que la croissance démographique en Afrique, avec 1,3 milliard

d'habitants supplémentaires à l'horizon 2050, mettra encore plus à rude épreuve le système alimentaire africain.

À cela s'ajoutent les changements climatiques qui, en s'amplifiant, mettront en péril les cultures et la production animale, et exacerberont le défi de la sécurité alimentaire. Sans stratégies d'adaptation, la production de maïs, qui constitue l'une des denrées de base en Afrique, pourrait chuter de 40 % d'ici 2050. Si l'extension des terres cultivées a permis d'accroître considérablement la production agricole par le passé, elle s'est opérée au détriment de l'environnement.

Il faudra, à l'avenir, intensifier la production agricole de manière durable et dans le respect de l'environnement.

À l'évidence, continuer à faire de l'agriculture comme avant n'est pas la solution de demain.

Des satellites qui fournissent des données précises sur le climat aux innovations de pointe comme la blockchain, en passant par les smartphones et les objets connectés, les technologies peuvent changer la donne en augmentant la productivité et la résilience de l'agriculture de manière durable.

Dans le monde entier, la Banque mondiale intègre ces innovations technologiques dans ses projets agricoles. Nous tentons, par exemple, grâce au potentiel de l'internet des objets, d'introduire des systèmes d'irrigation intelligents qui combinent des capteurs automatiques d'humidité des sols et une plateforme cloud pour l'analyse des données.

De tels dispositifs peuvent doper les rendements tout en réduisant la consommation d'eau. Au Kenya, la Banque mondiale exploite des données massives obtenues par des technologies de télédétection et des systèmes d'information géographique pour développer l'analyse d'observations agrométéorologiques et, ainsi, assurer un suivi précis des conditions climatiques.



Ces données permettront aux petits agriculteurs de savoir quand recourir à des intrants, et selon quelles modalités, en vue d'optimiser leur production.

Alors que l'Afrique souffre d'un manque de mécanisation, la société Hello Tractor (a) permet aux agriculteurs nigériens et kényans de louer des tracteurs à faible coût en passant par leur téléphone portable. Selon la start-up, dont les services ont déjà été utilisés par 22 500 agriculteurs à ce jour, les rendements ont augmenté de 200 % chez ses clients. Au Kenya, encore, des réfrigérateurs à énergie solaire aident des exploitants laitiers à conserver leur production au froid et ainsi à réduire leurs pertes. En Éthiopie, au Ghana, au Malawi et au Niger, 1,2 million d'agriculteurs sont formés aux meilleures pratiques grâce aux vidéos produites par l'organisation Digital Green et à ses services de vulgarisation agricole à bas coût.

Bien d'autres innovations se profilent à l'horizon.

La technologie blockchain, notamment, pourrait permettre de développer l'offre de financements pour les populations rurales en rendant les transactions financières plus acces-

sibles et moins coûteuses, et donner ainsi aux agriculteurs et aux autres acteurs de la filière la possibilité de gérer leur chaîne d'approvisionnement plus efficacement.

La transformation de l'agriculture par les nouvelles technologies est déjà à l'œuvre, aux quatre coins de l'Afrique, et de la ferme à l'assiette. Alors que ces avancées technologiques sont appelées à se consolider et à se diffuser plus largement, la disruption dans l'agriculture est vouée à s'accélérer.

L'Afrique aussi se tourne vers le numérique

Des start-up mettent à la disposition des agriculteurs du continent Noir, très connectés, des services en ligne avec, par exemple, des prévisions météo, des conseils d'agronomes ou la mise en relation entre acheteurs et vendeurs.

Parmi la trentaine de jeunes pousses présentes au Salon de l'agriculture cette année, quelque six start-up africaines seront rassemblées sur le stand de Digital Africa.

Cette association, lancée par l'Agence française pour le développement (AFD, parente du Monde Afrique) lors de l'édition 2018 du

salon VivaTech, dispose d'un fonds de 65 millions d'euros pour accompagner les initiatives innovantes pour l'agriculture sur tout le continent africain.

La jeune société ghanéenne Esoko, par exemple, a basé ses développements sur la technologie la plus accessible aux agriculteurs du continent : le mobile et surtout les SMS. Après l'information sur les prix, Esoko a enrichi son offre de services en ligne avec des prévisions météo, des conseils d'agronomes ou la mise en relation entre acheteurs et vendeurs. Aujourd'hui, sa solution sert aussi à la collecte d'informations de terrain sur smartphone ou sur tablette, ce qui dispense l'agriculteur de passer du temps à remplir des formulaires papier et à les envoyer. D'autres sociétés développent des activités similaires au Sénégal, au Mali, en Côte d'Ivoire, au Niger...

Le numérique permet l'agriculture de précision

Digital Green, une organisation à but non lucratif née en Inde à la suite d'un projet de Microsoft Research, a essaimé dans plusieurs pays d'Afrique (Éthiopie, Malawi, Niger...). Elle mise sur des tutoriels vidéo pour permettre aux agriculteurs de partager leurs connaissances et découvrir de nouvelles pratiques, dans leur langue, et sans avoir recours à l'écrit. En Éthiopie, Digital Green a ainsi touché près de 400 000 fermes.

Fin 2018, la Banque mondiale a créé un Observatoire de l'agriculture, qui collecte et partage les données agrométéorologiques afin de détecter les risques sur les récoltes et éviter les famines.

Pour la banque, le numérique favorise l'accès des agriculteurs au capital et aux ressources à travers la location plutôt que l'achat d'équipement, facilite l'intégration des petits agriculteurs dans la chaîne de valeur par le biais du commerce en ligne et la vente directe, et permet l'agriculture de précision, qui préserve les ressources naturelles.



Inondations en Afrique : Dégâts et conséquences

Lors des inondations, il peut y avoir des dégâts très importants et de très lourdes conséquences sur notre vie, il y a différents types de conséquences. Il existe 2 principales conséquences des inondations : les dégâts matériels et les dégâts humains.

Tout d'abord, les principales conséquences des inondations sont les dégâts matériels. Les inondations peuvent être très dévastatrices, en effet suite à une inondation, les habitations, les immeubles, les ponts, sont très souvent dégradés. Les habitations qui sont touchées doivent être évacuées à partir de la montée des eaux jusqu'à la décrue.

Ces habitations sont alors inhabitables car les dégradations sont irréversibles, il faut alors tout reconstruire car l'habitation est complètement détruite. Mais la plupart du temps, les dégâts sont plutôt bénins et les habitants peuvent donc résoudre le problème eux-mêmes, l'habitation nécessite juste quelques réparations et travaux de consolidation.

Ensuite, les inondations entraînent très souvent des pannes d'électricité. A la suite d'une inondation, de très nombreux foyers situés dans la zone de l'inondation se retrouvent sans électricité suite à l'endommagement des pylônes électriques, lignes à haute tension.

Les appareils électriques de la maison (électroménagers, appareils de communication,...) sont alors trempés et se retrouvent hors circuit.

A la suite d'une inondation, l'accès à l'eau potable devient très difficile, il n'y en a plus beaucoup.

Enfin, les petits commerces et agriculteurs sont très touchés après une inondation. Les commerces peuvent

être détruits et les commerçants ruinés car ils ont beaucoup de mal à se relancer.

Le matériel devient hors d'usage et les commerçants doivent fermer boutique. Les agriculteurs sont aussi très affectés par les inondations.

Car la dévastation de leurs cultures les plonge vers la ruine car ces cultures représentent la quasi-totalité de leurs revenus annuels.

Les dégâts humains

Ensuite, les inondations ont pour conséquences de nombreux dégâts humains, beaucoup de personnes périssent au cours des inondations. Elles peuvent mourir noyées ou bien frappées par des débris emportés par le courant.

On ne retrouve d'ailleurs pas toutes les personnes car certaines disparaissent sous les eaux, entraînés par la puissance de l'eau. Il est aussi difficile d'évacuer les blessés

De plus, les inondations ne facilitent pas la vie des habitants des maisons inondées, car ceux-ci doivent alors s'occuper de la réparation des dégâts de la maison ainsi que du ravitaillement en nourriture qui devient très difficile lors des inondations.

Certaines personnes doivent quitter leur maison vers un autre logement ce qui est la plupart du temps très difficile à trouver.

Puis, le manque d'eau potable entraîne un manque d'hygiène qui peut être favorable à l'eau propagation des épidémies.

Sur le plan moral, les inondations peuvent être très douloureuses.

Car elles peuvent entraîner la destruction d'objets sentimentaux très importants pour une personne et donc entraîner des traumatismes importants chez certaines de ces personnes.

L'exemple du Nil

Cependant, les inondations n'ont pas que des conséquences négatives. En effet, dans le nord-est de l'Afrique, chaque été la crue du Nil permet l'arrivée du limon noir permettant la culture de ses terres et l'abondance



de celles-ci.

Cette crue est donc bénéfique pour les habitants de la vallée du Nil car elle apporte aux terres ce limon noir qui permet les cultures et donc la survie des habitants.

Il faut savoir qu'il y a énormément de personnes qui vivent grâce au Nil, ce fleuve ancestral, long de 63 671 km, qui comme le Gange en Inde est le père de tout un peuple, la vie de tout une population.

De nos jours, les eaux limoneuses du Nil sont captées et redistribuées sur les terres agricoles grâce aux barrages de Ziftah, d'Assiout, d'Ham-madi, d'Esna et surtout par les deux grands barrages d'Assouan.

Les inondations ne sont donc pas toujours négatives, l'exemple du Nil en Afrique est là pour le montrer.

Les causes des inondations

Une inondation correspond à la submersion ponctuelle d'une zone habituellement sèche, par des eaux douces ou salées.

Cette inondation peut être un phénomène régulier ou catastrophique et peut se produire lentement ou très rapidement.

Il existe deux types d'inondations, selon qu'elles impliquent des eaux douces ou des eaux marines.

Les premières, que l'on pourrait qualifier de « terrestres », peuvent se produire dans l'intérieur des terres, tandis que les inondations marines concernent le littoral.

Causes des inondations terrestres

Le débordement direct d'un cours d'eau dans son lit majeur, suite à des épisodes de fortes précipitations ou à la fonte des neiges hivernales (ce sont les crues).

Le débordement indirect d'une réserve d'eau (de surface ou souterraine) suite à la remontée des nappes phréatiques ou bien d'eaux à travers les canalisations.

L'accumulation des eaux de ruissellement suite à des précipitations abondantes.

Il se peut en effet que les capacités de drainage et d'infiltration d'une zone soient insuffisantes pour évacuer les eaux reçues, qui s'accumulent alors. Ce phénomène est accru lorsqu'il y a eu une imperméabilisation des sols (urbanisation) sans création d'un réseau d'évacuation suffisant.

La rupture d'un ouvrage de génie civil, comme un barrage ou une digue.

Un défaut de conception, un manque d'entretien ou tout simplement un

volume d'eau trop important peuvent créer une brèche puis une rupture d'un ouvrage de protection.

Les conséquences sont en général catastrophiques car le flux d'eau est soudain et très puissant.

La marée haute de vives-eaux exceptionnelle : à l'équinoxe, lorsque les conditions astronomiques sont favorables, le coefficient de marée peut frôler la valeur maximale de 120.

C'est alors que se produisent les marées les plus importantes qui, parfois, inondent les terres du littoral.

Les phénomènes de surcote, qui provoquent une élévation supplémentaire du niveau de la marée haute.

Ondes de houle, vagues, dépressions atmosphériques et plus rarement tempêtes et tsunamis créent une élévation locale du niveau des eaux sur le littoral. Ces phénomènes rendent alors possible une pénétration des eaux marines à l'intérieur des terres.

La rupture d'un ouvrage de génie civil sur le littoral est encore une fois possible.

L'élévation du niveau de la mer suite au réchauffement climatique. Cette montée des eaux à long terme menace des zones qui ne sont actuellement pas inondables et fragilisent celles qui le sont.

L'ensemble de ces mécanismes peut bien entendu se combiner et créer les conditions d'une inondation d'ampleur très importante aux conséquences dévastatrices.

Les inondations dans les zones à risque

Lorsque ces différents phénomènes peuvent se produire dans des zones d'activités humaines, on parle de zones à risque.

Le bilan humain et économique d'une inondation dépend donc à la fois de phénomènes la plupart du temps naturels et de l'implantation humaine dans des secteurs à risques (ancien marais, littoral, lit majeur de cours d'eau, etc.).

La mise en place de mesures d'information, de prévention, d'alerte et de défense réduit le facteur de risque mais ne le supprime pas.



ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENÉGAL
Société de Gestion et d'Exploitation de la Navigation sur le Fleuve Sénégal



AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

SELECTION D'UN CONSULTANT pour l'examen des dispositions du projet de contrat commercial avec la société indienne AFCONS afin de s'assurer que ses dispositions sont conformes aux pratiques internationales en matière de construction et d'aménagement d'ouvrages portuaires et fluviomaritimes.

1. La Direction Générale de la Société de Gestion et d'Exploitation de la Navigation sur le Fleuve Sénégal (SOGENAV) sise à Nouakchott /République Islamique de Mauritanie a l'intention de procéder, sur la base d'une méthode de sélection ouverte, au choix d'un consultant individuel de très haut niveau pour l'examen du projet de contrat commercial avec le partenaire indien AFCONS, afin de :

-S'assurer globalement de la sauvegarde des intérêts des États-membres,
-Pouvoir apprécier le niveau de coût de réalisation des ouvrages projetés ainsi que le délai de construction proposé à partir des rapports définitifs des études APD et compte tenu de la pratique internationale dans le domaine,
-Etc.

2. Le Directeur Général de la SOGENAV invite les Consultants (personnes morales) hautement qualifiés, légalement installés et admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

3. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services.

4. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont: Le consultant doit avoir une expérience pertinente dans le domaine de l'expertise, notamment, être:

-Un (1) expert des contrats FIDIC (Spécialiste des questions juridiques relatives à la gestion des contrats FIDIC) .Il doit justifier d'une expérience de 6 ans au moins dans la pratique des contrats type FIDIC, soit dans le conseil, l'exécution ou la formation,

-Un (1) ingénieur génie civil ou maritime ou portuaire. Il doit justifier d'une expérience d'au moins 6 ans dans le domaine de la conception et/ou construction d'ouvrages portuaires et/ou maritimes.

5. Il est porté à l'attention des Consultants qu'ils doivent prêter une attention particulière aux dispositions relatives au conflit d'intérêt dans le cadre des Services objet de la présente Sollicitation de manifestation d'intérêt tel que défini dans toutes les procédures ouvertes de sélection et plus particulièrement les dispositions les plus récentes de la Banque Mondiale (voir site de la Banque Mondiale).

6. Le Consultant peut s'associer avec d'autres firmes pour renforcer ses compétences respectives en la forme d'une équipe solidaire.

7. Les Consultants seront sélectionnés selon la méthode basée sur la qualité technique et coût,

8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes: Tous les jours ouvrables de 10 heures à 13 heures précises (heure de Nouakchott).

9. Les manifestations d'intérêt écrites **en langue française** doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier ou par courrier électronique, au plus tard le 25 mars 2019, à 11 heures précises. L'adresse unique autorisée est:

• **Direction Générale de la SOGENAV / Secrétariat du Directeur Général**
• **Nouakchott (Mauritanie), Avenue Habib Bourguiba**
• **Tél: {00222} 45 24 1645-**
• **Email: gs.soumare@gmail.com**

Nouakchott, le 11 mars 2019

Le Directeur Général

Mamadou FAYE

**Communiqué portant prolongement
du délai de remise des dossiers
de soumission pour l'appel d'offres
du 11 février 2019**

L'Autorité de Régulation porte à la connaissance des intéressés sa décision de reporter jusqu'au 11 avril 2019 à 12 h (au lieu du 25 mars 2019 à 12 h), la date limite de réception des dossiers de soumission pour l'appel d'offres lancé le 11 février 2019 relatif à l'attribution de licences en vue de l'établissement et l'exploitation de réseaux et services de communications électroniques ouverts au public en Mauritanie.

Ainsi, la date limite pour demander des éclaircissements sur le dossier est fixée au 28 mars 2019 à 10h 00 (heure de Nouakchott).



Championnat national Super D 2- 9ème journée FC Souvara Riadh – Espérance Dar Naim : 1-2



Mercredi 6 mars,
En première heure, FC Souvara Riadh était aux prises avec Espérance Dar Naim. Pragmatiques, les hommes de Dar Naim, ont dicté le réalisme de leur football au FC Souvara Riadh en se débarrassant de celui-ci sur le score de 2 buts à 1. En deuxième heure le FC Wihda a arraché une cagnotte au FC Ehly Ksar au score de 3 buts contre 2, à l'issue d'une rencontre assez plaisante.

Le Championnat national, Super D 2 s'était poursuivi, la semaine dernière, pour le compte de la 9ème journée consécutive.

Quatorze matches étaient à l'affiche au stade de Cheikha Boidiya, à Nouakchott.

Lundi 4 mars,

En deuxième heure, Asc Riyadh a accueilli l'As Douanes ; les Douaniers n'ont pas mis du temps à plier l'adversaire sur la note de 4 buts contre 2.

Mardi 5 mars,

En première heure, FC Entente Sebkhah a reçu Etoile Commune Arafat. A la fin du temps réglementaire, l'arbitre siffla la fin de la rencontre sur un score nul de 0 à 0.

En deuxième heure, AJ Riadh était en confrontation avec FC Toujounine. A la fin de la rencontre, le FC Toujounine s'est imposé à l'AJ Riadh sur le score de 2 buts à 0, suffisant pour emporter la cagnotte.

Jeudi 7 mars

FC Dar El Barka, en première heure, a été surprise par le FC Oasis qui n'a pas voulu se laisser raconter l'issue du match. Il a dicté sa loi à l'adversaire et s'en est sorti avec le score de 1 but à 0.

En deuxième heure, National Médina 3 est tombé face au puissant FC Inter Nouakchott. Le score est de 2 buts contre 1 en faveur de FC Inter Nouakchott.

Sidy-Brahim

CAN 2019

La CAF évoque les préparatifs

La Confédération Africaine de football s'est réunie hier avec le LOC et ses partenaires pour discuter des préparatifs de la prochaine Coupe d'Afrique des Nations 2019.

À environ trois mois de la Coupe d'Afrique des Nations Total, Egypte 2019, une réunion qui a regroupé la CAF, le Comité d'Organisation Locale et Lagardère Sports, a eu lieu le jeudi 7 mars 2019 au siège de la CAF au Caire, afin de discuter des modalités d'organisation de cet événement continental.

Parmi les points évoqués, le tirage au sort qui aura lieu le 12 avril prochain, au lieu emblématique du grand Sphinx de Gizeh et qui sera suivi par plus d'un milliard de téléspectateurs de par le monde.

Cette réunion co-présidée par Monsieur Hany Abo Rida, membre du comité exécutif de la CAF et président du Comité d'organisation locale (LOC), Monsieur Mouad Hajji,



coordinateur général administratif de la CAF et manager général du tournoi et Monsieur Idriss Akki, directeur général de Lagardère Sports, l'agence exclusive de la CAF pour la commercialisation des droits médias et marketing, a également évoqué les dispositifs logistiques et

organisationnels de la 2ème visite d'inspection qui commencera à partir du 10 mars 2019.

À rappeler que le tournoi final aura lieu en Egypte du 21 juin au 19 juillet 2019 avec la participation et pour la première fois de 24 équipes.

Ligue des Champions

Le Club Africain relance le suspense

Dans le groupe C de la compétition reine de la CAF, le Club Africain a créé la sensation en allant s'imposer 1-0 chez les Algériens du CS Constantine. Au stade Chahid-Hamlaoui, les Tunisiens ont fait chuter le leader de la poule, à qui un point suffisait pour une qualification historique pour les quarts de finale. Hélas, dans une partie très rugueuse avec 9 cartons jaunes dont 6 pour les visiteurs, les joueurs de Denis Lavagne ont échoué à obtenir le match nul. Le bourreau s'appelle Bassirou Compaore. Le Burkinabé inscrit le seul but du match avant la pause à l'issue d'un cafouillage dans la sur-

face de réparation algérienne. Dominant en seconde période, le CS Constantine ne parvient pas à percer la défense des Tunisiens. Les hommes de Victor Zvenka repartent avec 3 points précieux et occupent désormais la troisième place du groupe C avec 7 points.

Mazembe accroché
Mazembe reste deuxième de la poule avec 8 points. Une avance qui fond suite au nouveau match nul concédé par les Congolais contre Ismaïly. A Borg el Arab, les Corbeaux ont pourtant ouvert le score peu avant la mi-temps sur un but d'Elia

Meschak. L'attaquant du TP Mazembe profite d'une défense égyptienne bien fébrile pour reprendre du plat du pied un bon centre du droit. Les Locaux parviendront à égaliser au retour des vestiaires sur un beau travail personnel de l'ailier Abdel-Rahman Magdi. Sa frappe de gauche trompe le portier congolais. Ce match nul n'arrange pas les deux équipes : Ismaïly est éliminé et Mazembe voit le Club Africain revenir à un point derrière. La dernière journée de ce groupe verra le CS Constantine défier le TP Mazembe à Lubumbashi.

Formule 2

"Une pression énorme" sur Mick Schumacher



Il y a "une pression énorme" sur le fils de Michael Schumacher, Mick, qui fera cette saison ses débuts en Formule 2, l'antichambre de la F1, selon l'ingénieur britannique Ross Brawn, qui a oeuvré aux succès de son père chez Ferrari.

"J'espère que les gens garderont cela en perspective et qu'ils ne feront pas peser sur lui des attentes irréalistes", a exhorté celui qui est désormais directeur sportif de la F1 face à la presse mercredi soir à Londres.

"Je connais Mick depuis qu'il est petit et ça a été fascinant, a-t-il raconté. Je pense qu'il y a eu une période où il n'était pas sûr (de son avenir) mais il a maintenant le mors aux dents et c'est un jeune homme très déterminé."

"C'est fascinant de voir comme sa compétitivité s'est affirmée l'an dernier en Formule 3 (il a remporté le titre de champion d'Europe, ndr) et encore pendant ses premiers tests en F2", qu'il a dominés fin février en

Espagne.

Le jeune homme, qui aura 20 ans le 22 mars, rejoint également la "Ferrari Driver Academy", la filière de jeunes pilotes de l'écurie italienne où son père a excellé.

"Il est très sympathique", dit Brawn à propos de Mick, "en qui (il) voit souvent Michael". "Le rester avec la pression et les challenges qui l'attendent, ce sera un défi, estime-t-il. Mais je suis sûr qu'il le restera. Il a une famille très équilibrée et qui a déjà vécu cela avec Michael, donc ils sauront gérer si Mick a du succès."

Michael Schumacher, qui a eu 50 ans début janvier, a piloté pour Ferrari de 1996 à 2006, remportant cinq de ses sept titres mondiaux avec la scuderia. Victime d'un accident de ski le 29 décembre 2013, son état de santé demeure un secret soigneusement gardé.

La saison de Formule 2 débute le 29 mars à Bahreïn.

Rallye du Mexique

Ogier retrouve des couleurs au milieu d'abandons en série

Le Français Sébastien Ogier (Citroën) a pris la tête du Rallye du Mexique à l'issue d'un vendredi marqué par les abandons, notamment des Hyundai du Norvégien Andreas Mikkelsen et de l'Espagnol Dani Sordo, qui jouaient aux avant-postes.

Un retournement de fortune attendu par le vainqueur des éditions 2018, 2015, 2014 et 2013, qui sort d'un Rallye de Suède à oublier (29e à près de 25 min, 2 points dans la Power Stage).

"Ç'a été une journée presque parfaite, sauf pour notre crevaison dans la septième spéciale. Je suis très heureux", a réagi le sextuple champion du monde, qui devance les Britanniques Elfyn Evans (M-Sport Ford) et Kris Meeke (Toyota) de respectivement 14 sec 8/10 et 21 sec 1/10. Troisième sur la route derrière l'Estonien Ott Tänak (Toyota) et le Belge Thierry Neuville, qui le devance au classement des pilotes après deux manches sur quatorze, Ogier ne bénéficiait pas d'un ordre de départ "idéal" mais il a tout de même "pris du plaisir à pouvoir bénéficier des traces" faites par ses devanciers.

Auteur de quatre meilleurs temps (ES3, ES5, ES6 et ES8), il a pris les commandes de l'épreuve suite à l'abandon de Mikkelsen, très performant dans les trois premières spéciales vendredi (ES2-ES4) mais qui

a dû abandonner pour la journée lors de la quatrième (ES5), quand une pierre a cassé l'une des suspensions de sa Hyundai.

Tänak, 4e à l'issue de l'étape du jour, et Neuville, 6e, ont eux logiquement plus souffert de devoir ouvrir la voie dans la poussière.

L'Estonien, qui ne s'était jamais élané le premier un vendredi, s'est tout de même offert deux temps scratchs (ES7 et ES9 ex aequo avec Neuville) et a profité des abandons en série pour rester au contact des places d'honneur, à 37 sec 1/10 d'Ogier et 16 sec du podium.

Tänak en mission

"J'ai fait tout mon possible, je n'aurais pas pu faire mieux, a-t-il commenté. Je me sentais bien dans la voiture toute la journée, c'était assez agréable et j'avais la confiance pour attaquer. (...) L'écart avec la deuxième place (22 sec 3/10) n'est pas si important et je pense que nous avons une chance de la prendre", annonce-t-il ambitieusement. Neuville, victime d'une crevaison dans la matinée, accuse lui un retard d'1 min 7/10 sur son rival français.

"Cette crevaison a éteint nos espoirs de réaliser un bon week-end, a-t-il déploré. Nous ne pouvions pas cacher notre déception mais nous avons tout de même tout fait pour reprendre des places au fil de la journée.